Nicolas Larchevêque

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1617. Sorti en 1639

Né à Rouen, le 1597

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Adry : t. I. p. 49

Batterel : t II. p. 148-152 notice

Bicaïs : t. I. p 223

Bougerel : t. I p 172

Bonaroti, p. 479

Pérennès : Dict. de bibliog. cathol : t II p 270

Lelong : Nouveau l. 68

D. S. fasc 59-60 (1975)

L'ARCHEVESQUE (NICOLAS), oratorien, 17e siècle. — Né à Rouen vers 1597, reçu à l'Oratoire d'Orléans, le 14 août 1617, Nicolas L'Archevesque, après son ordination, s'adonna principalement au ministère de la prédication.

Tout ce que l'on sait de lui a trait à la publication d'un ou de plusieurs ouvrages qui l'obligea à quitter l'Oratoire. Le 18 juillet 1637, le conseil lui ordonne de « cesser de faire imprimer son livre ». Le 11 mai 1639, on le prie de « s'abstenir de l'impression des livres pour quelque temps, à cause de ce qui est arrivé ». En septembre et octobre 1639. trois délibérations successives aboutissent à l'exclure de l'Oratoire « pour avoir fait imprimer ses livres sans licence et même contre la défense qui lui en avait été faite » et aussi parce qu'il a « tenu du sacrement de pénitence quelques points de doctrine erronés ». Cette exclusion est réitérée le 4 janvier 1640, avec interdiction de le recevoir dans les maisons de l'Oratoire. Ensuite on n'entend plus parler de lui.

On ne connaît de lui que *Les grandeurs suréminentes de la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu, participées des grandeurs divines, et fondées sur le mystère de l'incarnation, divisées en onze livres, avec une table aux prédicateurs* (sic)... *et pour fournir de méditations et de lecture..*, Paris, 1638, 883 p. in-4o. L'ouvrage est précédé de sept approbations parmi lesquelles celle de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. C'est une somme de piété mariale plus que de théologie, nourrie de nombreuses citations scripturaires et patristiques, présentée en style oratoire et destinée aux prédicateurs. Ce genre littéraire explique et excuse une tendance à l'emphase, à la surenchère et aux à-peu-près historiques et scientifiques qui, sans doute, indisposa les autorités de l'Oratoire.

L. Batterel, *Mémoires domestiques.., pour l'Oratoire*, t. 2, Paris, 1903, p. 148-151.

Paul AUVRAY.

DICTIONNAIRE DE SPIRITUALITÉ

Prière de renvoyer les épreuves corrigées
et le manuscrit au Secrétariat du Dictionnaire
LES FONTAINES - B. P. 205
F. 60500 CHANTILLY (France)

L'ARCHEVESQUE (NICOLAS), oratorien, 17e siècle. — Né à Rouen vers 1597, reçu à l'Oratoire d'Or-

Dictionnaire de Spiritualité

léans, le 14 août 1617, Nicolas L'Archevesque, après son ordination, s'adonna principalement au ministère de la prédication.

Tout ce que l'on sait de lui a trait à la publication d'un ou de plusieurs ouvrages qui l'obligea à quitter l'Oratoire. Le 18 juillet 1637, le conseil lui ordonne de « cesser de faire imprimer son livre ». Le 11 mai 1639, on le prie de « s'abstenir de l'impression des livres pour quelque temps, à cause de ce qui est arrivé ». En septembre et octobre 1639, trois délibérations successives aboutissent à l'exclure de l'Oratoire « pour avoir fait imprimer ses livres sans licence et même contre la défense qui lui en avait été faite » et aussi parce qu'il a « tenu du sacrement de pénitence quelques points de doctrine erronés ». Cette exclusion est réitérée le 4 janvier 1640, avec interdiction de le recevoir dans les maisons de l'Oratoire. Ensuite on n'entend plus parler de lui.

On ne connaît de lui que *Les grandeurs suréminentes de la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu, participées des grandeurs divines, et fondées sur le mystère de l'incarnation, divisées en onze livres, avec une table aux prédicateurs* (sic)... *et pour fournir de méditations et de lecture..*, Paris, 1639, 883 p. in-4º. L'ouvrage est précédé de sept approbations parmi lesquelles celle de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. C'est une somme de piété mariale plus que de théologie, nourrie de nombreuses citations scripturaires et patristiques, présentée en style oratoire et destinée aux prédicateurs. Ce genre littéraire explique et excuse une tendance à l'emphase, à la surenchère et aux à-peu-près historiques et scientifiques qui, sans doute, indisposa les autorités de l'Oratoire.

L. Batterel, *Mémoires domestiques.., pour l'Oratoire*, t. 2, Paris, 1903, p. 148-151.

Paul AUVRAY.

léans, le 14 août 1617, Nicolas L'Archevesque, après son ordination, s'adonna principalement au ministère de la prédication.

Tout ce que l'on sait de lui a trait à la publication d'un ou de plusieurs ouvrages qui l'obligea à quitter l'Oratoire. Le 18 juillet 1637, le conseil lui ordonne de « cesser de faire imprimer son livre ». Le 11 mai 1639, on le prie de « s'abstenir de l'impression des livres pour quelque temps, à cause de ce qui est arrivé ». En septembre et octobre 1639, trois délibérations successives aboutissent à l'exclure de l'Oratoire « pour avoir fait imprimer ses livres sans licence et même contre la défense qui lui en avait été faite » et aussi parce qu'il a « tenu du sacrement de pénitence quelques points de doctrine erronés ». Cette exclusion est réitérée le 4 janvier 1640, avec interdiction de le recevoir dans les maisons de l'Oratoire. Ensuite on n'entend plus parler de lui.

On ne connaît de lui que *Les grandeurs suréminentes de la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu, participées des grandeurs divines, et fondées sur le mystère de l'incarnation, divisées en onze livres, avec une table aux prédicateurs* (sic)... *et pour fournir de méditations et de lecture..*, Paris, 1639, 883 p. in-4°. L'ouvrage est précédé de sept approbations parmi lesquelles celle de Jean-Pierre Camus, évêque de Belley. C'est une somme de piété mariale plus que de théologie, nourrie de nombreuses citations scripturaires et patristiques, présentée en style oratoire et destinée aux prédicateurs. Ce genre littéraire explique et excuse une tendance à l'emphase, à la surenchère et aux à-peu-près historiques et scientifiques qui, sans doute, indisposa les autorités de l'Oratoire.

L. Batterel, *Mémoires domestiques.., pour l'Oratoire*, t. 2, Paris, 1903, p. 148-151.

Paul Auvray.

Le Père Nicolas Larchevêque

Bicaïs : L'Oratoire de France, Copie B. Nle. T. I, p. 196

Nicolas Larchevêque, prêtre de l'Oratoire, de la ville de Rouen, était dans la Congrégation depuis 1617, lorsqu'il mit au jour un livre portant pour titre :

Les Grandeurs suréminentes de la Très Ste Vierge Marie, mère de Dieu, participées des grandeurs divines et fondées sur le mystère de l'Incarnation, divisées en 11 livres et composées par Nicolas Larchevêque, prêtre de l'Oratoire, natif de Rouen, Paris chez Macé, 1638, in 4

Avant que cet ouvrage eût été livré à l'impression, le régime de l'Oratoire l'avait fait examiner par des personnes capables et désintéressées, et, sur le compte qu'on leur rendit qu'il renfermait des opinions singulières, il défendit à l'auteur de le faire paraître tel qu'il était. Mais celui-ci, consultant plus son amour-propre que les motifs de sagesse qui animaient ses supérieurs, fit imprimer son livre sans y avoir rien changé, ni corrigé ; ce qui lui valut un ordre qui le déclara exclu pour toujours de l'Oratoire.

Adry = Bibliothèque des Écrivains de l'Oratoire Bibl. Nle fonds fr. 25681 T. I, p. 49.

Nicolas L'Archevêque, mort en 1733 (aliàs 1633 qui est certainement une faute) Il a fait imprimer un vol. in 4 sur la Vie et les Grandeurs de la Vierge. Paris 1638

Il était de Rouen

— Les Grandeurs suréminentes de la sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, par Nicolas L'Archevêque, prêtre de l'Oratoire, Paris, chez Macé, 1638, in 4

M. M. 607 = 1 catalogue, N. 28 = Nicolas L'archevesque, prêtre.

M. M. 608 = Le P. Nicolas L'archevesque, natif de la ville de Rouen, receu confrère en la Congrégation l'an 1617 le 25 juillet et print la robbe le 14 aoust en la maison d'Orléans.

p. 33, N. 557

Dagens : Correspondance du Cardinal Pierre de Bérulle, 1937, 1939, 3 vol. in 8°

T. II, lettre 343, p. 249, à Gibieuf, 15 oct. 1627 =
Je laisse à votre prudence de disposer du P. Larchevêque.

1629 Assemblée _ Présent et participant à l'élection du S. de Condren

Registre du conseil. B.N. M 228 B

8 X 1634 Prédicateurs : A. Magny (?) P. Larchevesque

11 X 1635 Le P. L'Archevesque se rendra à notre maison de Dieppe pour prêcher à St Jacques.

14 X 1635 (Participation à la mission au diocèse de Sens) :.. P. L'Archevesque ...

28 XII 1635 Le P. L'Archevesque se rendra au plus tost à notre maison de Niort.

18 VII 1637 Le P. l'Archevesque ne se rendant pas à l'ordre qui lui a este donné de cesser faire imprimer son livre sera averti de se retirer de n[ost]re Cong[régati]on.

11 V 1639 Pour la demande du P. Larchevesque, il est jugé à propos que n[ot]re R.P. G[éné]ral lui témoigne le désir qu'on s'abstienne de l'impression des livres pour quelque temps à cause de ce qui est arrivé.

15 IX 1639 Premier Conseil tenu pour l'exclusion du P. Larchevesque après quelque enquête encore faite sur ses opinions du sacrement de pénitence

22 IX 1639 N.a de reparler du P. Larchevesque.

5 X 1639 P. Larchevesque. Le P. Larchevq. ayant déjà été exclu de notre Congrégation pour avoir fait imprimer ses livres sans licence et même contre la défense qui lui en avait été faite, à laquelle il avait pensé satisfaire en supprimant son nom de Prêtre de l'Oratoire, et du depuis ayant tenu du sacr(emen)t de pénitence quelques points de doctrine erronés, après 3 conseils tenus sur son sujet, selon l'usage de la Congrega(tion), a été exclu.

4 I 1640

Le P. Larchevesque ayant esté exclu de notre Congr(egat)ion dès le 5eme octobre passé, on n'a pas voulu pourtant en publier l'ordre à nos maisons pour lui donner temps de s'en retirer doucement, nous estant contentés de lui déclarer à lui-mesme, mais quelque considération nous presse maintenant et mesme nous oste le moyen de différer davantage. C'est pourquoi nous vous le faisons savoir et vous enjoignons par ce présent ordre, de ne le plus recevoir en vostre maison.

Pour Rouen, Dieppe, Caen, Marines, St Maglorie et autres si besoin ~~est~~ est.

Bonardi (p. 479) le donne comme "mort en 1633" (!) cf. Adry.

53

R. P. BOUGEREL
Biblioᵍ-Orat. T 1,p 172
Ms. de Montpellier

Nº de la notice 53

Nicolas Larchevêque

Il avait pris naissance à Rouen, et était entré dans l'Oratoire en 1617. Il en sortit l'an 1639.

Ouvrages :

I Les grandeurs suréminentes de la Ste Vierge, participées des grandeurs divines et fondées sur le mystère de l'Incarnation par Nicolas l'Archevêque prêtre de l'Oratoire Paris. Maré imprimeur 1638 in 4º

N° 8791. 1868

Jonas Calvin

Bonn den 19 Sept.

R 21/22

b. II p. 148
Batterel

X. — Le Père Nicolas l'Archevêque

Entré en 1617, sorti en 1639.

Ce Père, natif de Rouen, entra dans l'Oratoire l'an 1617, âgé de vingt ans et fut reçu dans la maison d'Orléans. Devenu prêtre il voulut être auteur à quelque prix que ce fût sans nul égard aux défenses que nos pères du conseil lui en firent du 18 juillet 1637 (1) même sous peine d'exclusion. A ces menaces (2), le P. de Condren joignit vainement les exhortations et les remontrances de suspendre du moins pour un temps la démangeaison qu'il avait de se faire imprimer, à raison des circonstances présentes et de ce qui était arrivé, apparemment l'affaire du livre du P. Seguenot, il n'en publia pas moins l'ouvrage suivant :

Les grandeurs suréminentes de la Très-Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, participées des grandeurs divines et fondées sur le mystère de l'Incarnation. Divisées en onze livres et composées par le R. P. Nicolas l'Archevèque, prêtre de l'Oratoire de JÉSUS, natif de Rouen. Avec une table aux prédicateurs pour prêcher presque toute l'année sur les Evangiles courants et pour fournir de méditations et de lectures aux âmes chrétiennes. Paris, chez Guillaume Maré, 1638.

C'est un in-4° de près de 900 pages, muni de sept ou huit approbations de docteurs, presque tous religieux de Rouen où il a été composé. A la tête est celle de M. Camus, le fameux évêque de Belley, qui, aussi bien que les autres approbateurs, déclare le livre très orthodoxe et n'y voit rien qui ne soit tiré de l'Ecriture et des Pères, rien de traînant

(1) *Registre du Conseil.*
(2) *Ibid.*, 11 mai 1639.

et de vulgaire, rien que de rare et d'appuyé des plus fortes autorités. Ce dernier trait pourrait s'entendre malignement et comme une espèce d'ironie des idées creuses et alambiquées dont il me parait farci ; par exemple, il prouve comme il peut, dans des chapitres entiers (1), que ce ne sont pas les femmes mais les hommes qui ont semé les hérésies dans le monde, que les femmes sont tellement honorables depuis que la Sainte Vierge a conçu, qu'elles sont maintenant choisies pour être les images de toutes les choses belles, divines et admirables, comme en effet on peint symboliquement la plupart des vertus, la religion, la foi, la justice, sous des figures de femmes (ce qui fait une de ses plus fortes preuves). Il dit ailleurs (2) que l'ange préposé sur la planète de Mercure n'est pas aussi recommandable par cette charge que la Sainte Vierge l'est par le soin qu'elle a de la personne de Jésus-Christ ; que le vent d'aquilon qui glace les eaux est une figure qui montre que les anges ont endurci les hommes à force de les battre et de les traiter durement (3), et que la Sainte Vierge est venu par miséricorde à leur secours pour faire fondre la glace de nos cœurs ; que la perfection chrétienne ou l'union avec Dieu vient de l'amour que la Sainte Vierge transmet ou influe dans les âmes, et autres puérilités et semblables pensées fausses. Outre cela le style en est fort gaulois, par rapport à bien d'autres ouvrages des nôtres du même temps.

Il appréhende dans sa préface de trouver des contradicteurs. Il s'excuse d'abord d'avoir traité un sujet, déjà battu par tant d'autres, sur l'abondance même de son sujet; il dit qu'il l'a tenu huit mois entiers entre les mains de ses amis et de ceux qui font une espèce de tiers parti, pour le leur faire retoucher. Il se console des fautes qui peuvent y être restées, parce que l'infaillibilité est un don plus propre de

(1) Liv. V, ch. 2, p. 5.
(2) Liv. VI, ch. 2.
(3) Livre VII, ch. 2.

l'Église universelle et de ceux qui l'ont fondée que d'un membre particulier. Il tient même pour maxime *que ce qui est le mieux travaillé n'est pas toujours le mieux reçu; que ceux qui nous connaissent le plus, ne sont pas souvent nos juges les plus équitables, l'envie leur obscurcissant les yeux et leur faisant vérifier la maxime que le prophète n'est nulle part moins en honneur que chez soi; en sorte*, ajoute-t-il, *qu'ils persuaderaient s'ils prouvaient que les vérités sont des erreurs, que la Sorbonne juge mal; qu'en plaidant pour la chasteté on paranymphe ceux qui la corrompent et qu'ils supprimeraient tous les bons livres si leur autorité était égale à leur mauvaise volonté*. En quoi on voit visiblement qu'il veut donner un coup de dent à nos Pères pour s'être opposés à l'impression de son livre, lequel, à ces traits singuliers près, contient ce que les Pères ont dit de plus élevé sur la Vierge.

Mais ce n'était pas apparemment ni pour ce seul livre ni pour ces seuls traits frivoles que nos Pères lui en voulaient. Je le conjecture d'un nouveau conseil tenu contre lui du 15 septembre 1639(1), où l'on prononce son exclusion après quelque nouvelle enquête faite sur ses opinions touchant le sacrement de pénitence, soupçonné sans doute de rigorisme sur cette matière, et sur un autre du 5 octobre de la même année où il est dit : *Le P. l'Archevêque ayant déjà été exclu de notre Congrégation pour avoir fait imprimer ses livres, contre la défense qui lui en avait été faite, à laquelle il avait pensé satisfaire en supprimant son nom de prêtre de l'Oratoire* (ce qui suppose quelque autre ouvrage que les grandeurs de la Vierge qui ont son nom à la tête) *et depuis ayant tenu, touchant le sacrement de la pénitence, quelques discours erronés, après trois conseils tenus sur son sujet, selon l'usage de la Congrégation, il a été exclu* (2). Et encore par une lettre circulaire à plusieurs maisons du 4 janvier 1640 (3); « Le Père L'Archevêque ayant été exclu le 5 octobre 1639, on n'en a pas voulu pourtant publier l'ordre dans nos maisons, mais seulement lui notifier à lui-même, pour lui donner le temps de se retirer doucement. Mais quelque considération nous presse maintenant et même nous ôte le moyen de différer davantage. C'est pourquoi nous vous le faisons savoir et vous enjoignons par le présent ordre de ne le plus recevoir en vos maisons s'il s'y présentait. » Après quoi, je n'entends plus parler de lui.

(1) *Registre du Conseil.*
(2) *Ibidem.*
(3) Registre du Conseil.